

**ARRETE FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS
D'ANIMATEUR TERRITORIAL
(EXTERNE, INTERNE, INTERNE SPECIAL ET TROISIEME CONCOURS)
SESSION 2025**

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,
- Vu le décret n° 2011-559 du 20 mai 2011 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des animateurs territoriaux,
- Vu l'arrêté en date du 04 février 2025 établi par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Côte d'Or et fixant la liste des membres des jurys de concours et d'exams professionnels organisés par le centre de gestion,
- Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué parmi les membres titulaires et suppléants de la commission administrative paritaire de catégorie « B »,
- Vu la désignation par le CNFPT d'un représentant appelé à siéger en qualité de membre de jury,
- Vu l'arrêté d'ouverture des concours externe, interne, interne spécial et de troisième voie d'animateur territorial, en date du 07 février 2025 déposé en Préfecture le même jour.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jury est composé ainsi qu'il suit :

- *Collège des Elus locaux*
 - Madame Virginie MEUNIER, Conseillère municipale à la commune de Belleneuve et Vice-Présidente à la Communauté de Communes du Mirebellois et Fontenois, Présidente du jury
 - Monsieur Fabrice GRAS, Adjoint au Maire à Sanvignes les Mines, Président remplaçant du jury
 - Monsieur Yann VAXILLAIRE, Maire de Curtil Saint Seine,

- *Collège des Fonctionnaires*
 - Monsieur Anthony BOM, attaché, Responsable des instances médicales au Centre de gestion de la Côte d'Or
 - Madame Sandrine FONTENEAU, attaché principal, Directrice des Ressources Humaines à la ville de Longvic,
 - Monsieur Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services à la COVATI

- *Collège des Personnalités qualifiées*
 - Madame Sandrine MARICHEZ, Représentante du CNFPT
 - Madame Véronique KUNTZ, Animateur territorial principal 1^{re} classe en retraite
 - Madame Laetitia RUSAK, Animateur principal de 2^e classe à la Ville de Montbard, représentant de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B

ARTICLE 2

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Dijon (22 rue d'Assas 21000 DIJON), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de l'accomplissement des formalités de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3

La Présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- affiché dans les locaux du centre de gestion et dans ceux des centres de gestion parties à la convention
- transmis à Monsieur le Préfet de la Côte d'Or

Fait à DIJON le
La Présidente
Patricia GOURMAND



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : 29 AOUT 2025

